



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 443

Texte de la question

ALCOOLISME CHEZ LES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Depierre. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, une récente enquête menée auprès de 7 000 jeunes de onze à quinze ans nous indique que les jeunes commencent à consommer de l'alcool de plus en plus tôt. Cette enquête, que corroborent certains faits d'actualité, inquiète la représentation nationale à plusieurs titres.

D'abord, parce que cette précocité de l'alcoolisation peut avoir des conséquences dramatiques sur la santé de ces enfants. Ensuite, parce qu'on voit apparaître un mode de consommation extrêmement dangereux, placé sous le signe de l'excès, notamment lors de soirées " défonce ", durant lesquelles le seul but est de boire le plus possible. Tristement, s'alcooliser devient un jeu banal.

Ce jeu banal est alimenté par l'hypocrisie de certains alcooliers. En effet, parmi les boissons les plus fréquemment consommées chez ces jeunes, on retrouve les fameux " premix ", ces mélanges d'alcools forts et de sodas, avec assez de sucre pour masquer le goût de l'alcool. Ces boissons entraînent des addictions préoccupantes, en accoutumant de manière insidieuse les plus jeunes à l'alcool.

Les parents sont bien sûr les premiers concernés dans la lutte contre ce fléau, mais force est de constater que cela ne suffit pas.

Plusieurs pistes peuvent être étudiées. On pourrait réglementer plus sévèrement la diffusion des boissons alcoolisées. Une autre piste a été étudiée par mes collègues Jacques Domergue et Daniel Mach : un mineur de plus de seize ans doit-il continuer de pouvoir acheter comme aujourd'hui, sans aucune difficulté, des premix et des alcools forts dans le commerce - même si l'on sait que la mise en place d'une interdiction est toujours difficile à réaliser dans les faits ?

Madame la ministre, quelles mesures entendez-vous prendre pour lutter contre l'alcoolisme précoce de nos enfants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Maxime Gremetz. Elle va nous donner la solution !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.*

Monsieur le député, l'alcoolisme et l'alcoolisation ne cessent de régresser dans notre pays depuis près de quarante ans. Entre les années 2001 et 2005, la consommation d'alcool a diminué de 11 %. Il convient de s'en féliciter.

Toutefois, on constate chez les jeunes de nouveaux modes d'alcoolisation, notamment cette recherche d'une alcoolisation massive que les Anglais ont baptisé le *binch drinking*.

M. Jean-Pierre Brard. Encore un terme anglo-saxon... On croirait entendre Mme Lagarde !

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il peut s'ensuivre des comas éthyliques, voire des décès, sans parler de toute sorte de dommages collatéraux : accidents d'automobile, bagarres, violences, viols ou atteintes sexuelles absolument intolérables.

Vous avez fort justement appelé notre attention sur l'utilisation des prémix ou de ce qu'on appelle encore les " alcoopops ", dont la forte teneur en alcool est masquée derrière un adjuvant sucré tel qu'un soda. Depuis la loi

du 9 août 2004, ces boissons font l'objet d'une taxation qui a abouti à un résultat certain : leur consommation a diminué de 30 %.

Il est très difficile d'établir une législation, en particulier au niveau européen. Toutefois, je profiterai de la présidence française pour tenter d'agir dans ce sens avec mes collègues de l'Union européenne, très mobilisés par le sujet.

Pour l'instant, plusieurs mesures sont à notre disposition. Il faut veiller à ce que la réglementation en vigueur soit observée, encadrer ce qu'on appelle les " open bars " organisés dans un but publicitaire et extrêmement dangereux pour les jeunes, puis harmoniser la législation relative à l'alcool, ce à quoi s'emploie la mission de lutte contre la toxicomanie. Nous allons renforcer les consultations sur l'alcoolisme des jeunes et, au mois de juillet, je proposerai à la représentation nationale un texte législatif prévoyant des mesures complémentaires. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 443

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 2008